

ABONNEMENT.

Un an... 30 fr.
Six mois... 18
Trois mois... 10

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 30 c.
Réclames... 75
Faits divers... 75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication
des insertions reçues et même payées...

Les articles communiqués
doivent être remis au bureau
du journal la veille de la reproduction...

On s'abonne!

A PARIS,
Chez M. HAVAS-LAFFITE et Co,
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en trois versements de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

6 Août 1881.

La République française a bien annoncé la création d'un comité central qui doit fonctionner sous la direction de M. Gambetta, mais elle ne dit rien du tout des membres qui le composent.

On n'y connaît qu'un homme, M. Gambetta, et celui-ci peut dire comme Médée: « Moi seul, et c'est assez »!

Il est donc, à cette heure, investi, par droit de conquête, de la qualité de Grand-Électeur, pour diriger toute la campagne.

Seulement, on ne connaît pas mieux son programme électoral qu'on ne connaît les membres de son comité, sorte de conseil secret où tout le monde reste masqué.

La République française a beau être interrogée par les feuilles républicaines sur le fameux programme progressiste, elle reste muette à toutes les questions.

C'est qu'il faudrait parler des affaires extérieures, des événements d'Afrique, des réclamations de l'Italie et de l'Espagne, des jalousies de l'Angleterre, toutes choses qu'il est prudent de taire à l'approche des élections. Les bons républicains qu'on appelle à voter sont disposés à tout entendre sur les affaires intérieures. On peut leur parler de la séparation de l'Église et de l'État, de l'expulsion du clergé, de la fermeture des églises, de la suppression de la magistrature et de la gendarmerie. Tout cela leur va, surtout ces deux derniers points; et là-dessus ils voteraient d'enthousiasme.

Mais ils n'aiment point à entendre parler de complications à l'extérieur, d'expéditions lointaines, d'appels sous les drapeaux. Déjà la promenade en Tunisie éveillaient leurs méfiances. Si on leur parlait de mobilisation, d'envoi de troupes en grand nombre, de camps à former sur la frontière des Alpes, ils abandonneraient bien vite tous les programmes de Belleville et d'ailleurs, pour vivre

tranquilles. C'est cela qui ne leur va pas du tout.

Des clabauderies de club, la perspective de tout bouleverser et de tout prendre, tant qu'on voudra! Ils sont toujours prêts. Mais des batailles ailleurs que dans les rues, la guerre et la mobilisation, la discipline sous les drapeaux et les mauvais coups à recevoir, oh! non, ils n'en veulent à aucun prix!

Voilà pourquoi la République française et autres feuilles opportunistes se taisent et se lairont jusqu'au 24 août. Elles ne trouvent pas prudent d'annoncer ce que veut faire le gouvernement après les élections.

Il ne faut point oublier que le récit du Times n'a pas été démenti, malgré les somnations de la Justice qui réclamait des explications dans les vingt-quatre heures. Au lieu de vingt-quatre heures, il s'est écoulé une semaine, et le ministère, traduit à la barre de l'opinion, n'a rien dit.

Il ne faut pas oublier que le consulat d'Espagne à Sfax a été outrageusement pillé par nos soldats dans le sac de la ville, et que, sur les protestations de Madrid, notre gouvernement a dû ordonner une enquête.

La punition des coupables donnera-t-elle satisfaction à l'Espagne qui déjà auparavant voyait de mauvais œil nos entreprises africaines et faisait entendre les mêmes réclamations que l'Italie?

Notre devoir, à nous, est de parler et d'avertir les électeurs des dangers qui menacent la France s'ils votent pour les candidats du gouvernement. Et nous ne sommes pas seuls à jeter le cri d'alarme.

La presse républicaine qui n'est pas inféodée et qui voit comme nous les complications prochaines, n'hésite pas à manifester les mêmes craintes. Voici ce que nous lisons dans l'Intransigeant:

« Nous demandions l'autre jour que le suffrage universel inscrive en tête du mandat qu'il imposera aux nouveaux députés républicains la revendication de la liberté individuelle. Les événements qui se passent aujourd'hui en Algérie ne fournissent-ils pas le mot d'ordre auquel devraient se faire

les élections? On dit qu'il faut marcher au scrutin en réclamant la révision de la Constitution. Nous en sommes! Mais comment ne voit-on pas qu'il y a, même dans cette mauvaise Constitution qu'il faudra refaire de fond en comble, un article sage et vraiment patriotique, un article qui n'est pas à voter, qui existe, qui est, et que le gouvernement viole?

» Le suffrage universel, aujourd'hui, d'après la loi, dispose du droit de paix et de guerre. Or, à l'heure qu'il est, il y a une question brûlante, et c'est justement une question de paix ou de guerre. Le gouvernement, ayant les Chambres pour complices, a déchaîné en Algérie une véritable guerre coloniale à laquelle peut se ramifier, d'une heure à l'autre, une guerre européenne. Il a envahi la Tunisie, nous a aliéné l'Italie et l'Espagne, a compromis l'avenir de la ligue latine, a fait le jeu de l'Allemagne et de l'Angleterre. Et pourquoi? Pour faciliter la prospérité de sociétés financières! Dix millions d'électeurs, ouvriers, bourgeois, paysans, ont été jetés, sans qu'on les ait consultés, dans une sanglante aventure, pour la caisse de quelques brasseurs d'affaires et de quelques agioteurs sinistres.

Quand nous invitons les électeurs à ne pas voter pour les candidats du gouvernement, nous parlons de ceux de M. Gambetta, comme de ceux de M. Ferry, car ces deux personnages s'entendent pour tromper la France. Leurs anciennes divisions disparaissent quand leur intérêt est commun.

Chronique générale.

M. Constans se plaint chaque jour de ses préfets qui compromettent l'attitude politique du cabinet dans des conversations ou dans des discours irréfutés. Aussi, une fois les élections terminées, M. Constans se promet de « remuer la matière préfectorale. »

— Nous apprenons d'une source autori-

sée que l'évêque de Saint-Claude (Jura), M. Marpol, ami particulier de M. Grévy, a été invité à venir passer une huitaine de jours à Mont-sous-Vaudrey pendant que le Président de la République y séjournera.

On croit que le nouveau prélat du diocèse de Saint-Claude sera chargé d'une mission toute confidentielle de M. Grévy pour le Saint-Siège.

— Le ministre de la guerre a prié les commandants de corps de lui signaler immédiatement tous les officiers qui assisteraient en tenue aux distributions de prix des écoles congréganistes.

— On organise en ce moment à Besançon un pèlerinage à Lourdes auquel doivent prendre part tous les catholiques de la Franche-Comté. Le préfet du Doubs a informé immédiatement de ce fait le ministre de l'intérieur en lui demandant s'il ne voyait aucun inconvénient à ce que ce pèlerinage coïncidât avec la période électorale.

— On écrit du Creuzot au Télégraphe qu'il règne une sourde hostilité entre les ouvriers français et italiens, on craint un conflit.

— M. Constans a définitivement accepté la candidature qui lui a été offerte par les républicains de l'arrondissement de Bagnères-de-Bigorre.

Il se portera simultanément à Toulouse et à Bagnères-de-Bigorre. (France.)

— Il n'y a pas, à cette heure, moins de 40 fonctionnaires candidats à la députation.

Le Citoyen, de Paris, un journal franchement républicain, et qui ne demande pas mieux que de voir la R. F. prospérer, en est réduit à faire l'aveu qu'on va lire:

« ... De telle sorte que, par cette canaillerie opportuniste, la Chambre introuvable va être retrouvée, et que nous voilà, encore pour quatre ans, condamnés aux mêmes farceurs, à la même politique, au même but et aux mêmes moyens.

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

MAITRE LE TIANEC

PAR MME MANTRE LACHÈSE.

Aussi promptement qu'elle le put, la baronne s'occupa de liquider les comptes de la maison de banque. Elle se trouvait seule devant cette tâche. Antoine était depuis un an à l'École polytechnique. M. de la Jousellière ne tarda pas à s'apercevoir que, depuis longtemps déjà, les entreprises de son mari subissaient de fréquents échecs. A des gains considérables avaient succédé des déficits non moins importants. Comme un torrent qui s'écoula, un flot d'or avait passé entre les mains du baron. Des clients avaient engagé des fonds; l'ensemble des affaires de M. de la Jousellière était devenu un véritable dédale. Il fallut toute l'énergie et toute d'intelligence de la baronne pour porter la lumière dans cette nuit. De ce loyal examen sortit une conclusion que la courageuse femme fut la première à comprendre et à accepter. C'était un vain que Paulin avait passé

un quart de siècle le front penché sur des chiffres, desséchant dans ses convoitises son cœur et sa jeunesse. Paulin était mort presque pauvre, il ne légua à son fils qu'une somme de quarante mille francs.

En outre, il restait à la baronne les rustiques propriétés préservées de tout péril par sa prudence. Tous les créanciers étaient soldés, l'honneur sauvé, la sécurité assurée... M. de la Jousellière rendit grâce à Dieu.

Pendant que se dissipait ainsi les folles espérances que le baron avait tenté de faire partager à sa femme et à son fils, le beau-père d'Albrecht, au contraire, regagnait une partie de ce qu'il avait perdu et remattait enfin à sa fille la dot de quatre-vingt mille francs dont il avait failli la priver. Les deux familles de la Jousellière se trouvaient donc, tout à coup, dans une même situation de fortune, avec cette différence qu'Albrecht restait aux siens et que l'éducation de son enfant n'occasionnait pas les dépenses nécessitées par les études d'Antoine. Et, cependant, de ces deux maisons sœurs et possédant les mêmes moyens d'action, une allait remonter pas à pas vers les hautes fonctions, vers une fortune meilleure, vers l'influence dans une cité. Elle s'appuyait sur la religion, sur l'ordre, sur l'amour du travail... L'autre, au contraire, allait descendre pas à pas aussi, à la suite du désordre, de la paresse, de l'amour des jouissances... Après

dix ans d'administration, Albrecht et sa femme en étaient arrivés à ces expédients qui cherchent à reculer du jour au lendemain l'atteinte de la détresse.

Leur famille s'était augmentée d'une fille qu'ils avaient nommée Zélie. Une robe délicatement brodée avait enveloppé cette enfant au jour de son baptême. Cette robe était l'ouvrage de la baronne. Entre Albrecht et la veuve de Paulin se continuaient des relations d'autant plus fraternelles que l'épreuve les avait consacrées.

Mais ces relations durent cesser à leur tour. Onze ans plus tard, la baronne porta un nouveau deuil, celui d'Albrecht, mort avant d'avoir atteint quarante ans. Et, comme si cette famille infortunée devait voir tous ses membres s'éteindre à la fleur de l'âge, bientôt après, la jeune femme disparut aussi.

Ce fut Charles de la Jousellière qui apprit à sa tante cette triste nouvelle. Il lui manda en même temps qu'il était recueilli par un ami de son père. Une vieille cousine des Ferréol, habitant Marseille, se chargeait de Zélie.

Plusieurs fois, au renouvellement de l'année, une lettre de Toulon parvint encore à la baronne. En son nom et en celui de sa sœur, Charles offrait des vœux à sa tante et à son cousin. Puis ce dernier vestige des liens de la famille s'effaça. Poursuivant encore de son affection un pauvre orphe-

lin, la baronne écrivit à l'adresse ordinaire. Elle ne reçut pas de réponse, et les destinées des cadets de la Jousellière demeurèrent ensevelies dans le silence et l'inconnu.

Le temps s'écoula. La pieuse et noble femme qui avait si fidèlement rempli sa mission maternelle vit à son tour approcher cette heure que, selon la parole de l'Esprit-Saint, elle regardait venir avec un visage riant. Elle pouvait quitter ce monde. Antoine était marié à une femme digne de lui, père d'une fille charmante: enfin, depuis six mois, il était général.

Il y avait huit ans déjà que la baronne Antoinette reposait dans la tombe. Le général de la Jousellière se trouvait en résidence à Lyon quand, un soir, il reçut une lettre signée d'un des vicaires de Sainte-Blandine. Cet ecclésiastique le prévenait qu'un étranger portant son nom était réduit à la dernière extrémité et le demandait en toute hâte. M. de la Jousellière se rendit sur le champ au lieu indiqué. Le cœur serré à la vue de l'affreuse demeure où il lui fallut pénétrer, il entra dans un logement garni, d'un ignoble aspect, il monta les cinq étages d'un escalier dans lequel il dut soutenir son épée pour l'empêcher de frotter contre la muraille, et, enfin, il se trouva dans une sorte de mansarde où, sur un grabat, un homme était mourir. Près du chevet de ce malheureux, se tenait le prêtre, seul consolateur de cette triste agonie, le





